



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère, Diane Gargantini et M. le conseiller, André Tremblay.

Le directeur général, M. Hervé Rivet et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

059/05-09-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de l'Agglomération
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de matériel divers pour le Service de sécurité incendie

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2017

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

060/05-09-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 7 août 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

061/05-09-17-A

APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION

Remplacée par la
résolution numéro
037/05-06-18-A

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de l'Agglomération, le tout selon les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que l'Agglomération de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

062/05-09-17-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu :

D'autoriser l'achat du matériel suivant par le Service de sécurité incendie :

- six (6) radios portatives complètes de marque Kenwood auprès de la compagnie « Mobilonde inc. » au montant total de 4 377 \$ plus les taxes applicables,
- quatorze (14) microphones pour radios Vertex auprès de la compagnie « Mobilonde inc. » au montant total de 671,30 \$ plus les taxes applicables,
- dix (10) lumières de marque Survivor auprès de la compagnie « Aréo-Feu » au montant total de 715 \$ plus les taxes applicables,
- des articles pour compléter la table de P.C. (aimants et numéros de matricule) auprès de la compagnie « Imprimerie l'Artographe inc. » au montant total de 375 \$ plus les taxes applicables,
- vingt (20) dossards pour interventions sur axes routiers (signalisation) auprès de la compagnie « Distribution S.B.C. inc. » au montant total de 299 \$ plus les taxes applicables,
- dix (10) paires de lunettes de sécurité auprès de la compagnie « Distribution S.B.C. inc. » au montant total de 38,80 \$ plus les taxes applicables,
- dix (10) casques de pompier auprès de la compagnie « L'Arsenal » au montant total de 2 750 \$ plus les taxes applicables,

le tout pour un montant total de 9 226,10 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport si requis.

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

063/05-09-17-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'août 2017 totalisent 25 261,97 \$.

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

064/05-09-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée, il est 19 h 37.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse